LES DECHETS VERTS : Et TOI, MOI, NOUS, ON...comment les gérer ?

Et si nous changions nos habitudes. Chiche! Donnons leurs une nouvelle vie.

- 1. **DECHETS VERTS : VOUS AVEZ DIT DECHETS ?** Non, il s'agit de véritables ressources pour nos jardins. Les déchets verts sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et, d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillement, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux.
- 2. Où?: Les déchets verts sont issus de l'intérieur de ma propriété. Et ils sont issus également de
 - La taille de mes haies, ou tout végétaux qui débordent sur la voie publique.
 - Conf. **Article 671 du Code Civil** relatif à la distanciation réglementée de vos plantations et des limites de voisinage et ou de l'espace public.
 - Conf. Article R*116-2 du Code de la voirie routière : Amende ! Vous qui auriez oublié que l'espace public est un bien commun.
 - L'entretien de la partie allant de ma clôture jusqu'au milieu du fossé. (Conf. Article 640 et 641 du Code Civil)



A ces manquements, le maire peut faire procéder à des travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

- 3. BRULAGE: Que dit la loi du 18/11/2011? INTERDICTION, car nocif. Le saviez-vous ? 50 kg de végétaux brulés sont aussi nocifs que les 14 000 km parcourus en voiture essence ? Prenons soin de notre santé et celle des autres.

 Qu'encourons-nous ? une amende allant jusqu'à 450€. Belle somme à utiliser à se faire plaisir, n'est-ce pas ?
- 4. **VALORISATION DES DECHETS VERTS!** Et si nous leur donnions une nouvelle vie. Vous retrouvez ci-dessous quelques bons conseils, astuces. Les jardins n'en seront que plus beaux.
 - LE PAILLAGE: Réduction d'apport d'eau!

Avec ces résidus divers (tonte de pelouse, feuilles mortes, broyat de tailles de haie...), il vous suffira de les déposer partout dans votre jardin : au potager, au verger, au pied des haies, des arbres et arbustes, dans les massifs de plantes vivaces et annuelles, dans vos plantes en pot ou vos jardinières. Les 4 étapes essentielles de cette technique :



Désherber la zone à pailler



Niveler



Arroser



Déposer jusqu'à 10 cm de végétaux (tonte, broyat, feuilles mortes). Attention de ne pas pailler au pied des plantes : laisser un petit espace autour des tiges ou du tronc afin d'éviter leur pourriture

Avantages, gains:

- Amélioration de la structure et la vie de votre sol.
- Apport d'oligoéléments à vos plantes.
- Limitation de la pousse des adventices.
- Réduction d'apport d'eau.
- Réduction des dépenses et du travail (1 h de paillage ⇔ 10 h d'entretien du jardin en moins).
 Donc, vous aurez plus de temps de « farnienter » sur votre terrasse.

Pour en savoir plus :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-compostage-et-paillage.pdf

LE COMPOSTAGE : Production de votre terreau maison

C'est le processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts) par des micro-organismes et petits animaux (bactéries, vers de terre) qui permet d'obtenir un support de culture et un fertilisant 100% naturel.

Où se le procurer ? Le MURETAIN AGGLO en propose à 25,50 € (Tarif au 1er septembre 2019) : 0534463050 Vous pouvez également le fabriquer à base de planches, de palettes, de parpaings, de treillis métallique circulaire...

Les 5 étapes essentielles de cette technique :



Mélanger les déchets entre eux



Broyer les déchets si besoin



Aérer les matières



Surveiller l'humidité



Rendre visite à son compost

Avantages, gains:

- Réduction production de déchets
 - o Sortir moins les poubelles déchets ménagers.
 - Fini les AR à la déchetterie.
- Production d'engrais.
- Rendements en légumes et fruits améliorés.
- Réduction des dépenses et du travail.
 Donc, vous aurez plus de temps de « farnienter » sur votre terrasse tout en dégustant vos fruits et légumes.

Pour en savoir plus :

https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/jardiner-autrement/utiliser-compost-jardin

▶ LA TONTE MULCHING :

Technique qui consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Elle se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport d'humidité.

LA TONTE DIFFERENCIEE :

Technique qui consiste à tondre différents secteurs de votre jardin à des hauteurs variables suivant les besoins (voire sans tondre certains secteurs pour favoriser la biodiversité). Elle permet de renforcer l'enracinement du gazon et sa résistance à la sécheresse. De plus elle permet un bon maintien de la couverture herbacée limitant la prolifération de la masse et de la germination des indésirables.

LE JARDIN EN LASAGNE :

Technique très facile à réaliser qui permet en recyclant les déchets du jardin, de faire pousser des végétaux de manière assez productive sur des sols pauvres / et ou d'améliorer la vie et la structure du sol. Comme pour élaborer un plat de lasagnes, on superpose des couches de matériaux ligneux (carbonés donc secs) et de matériaux verts (azotés donc humides).

Et pourquoi pas se laisser un petit carré de prairie fleurie!

Pour en savoir plus :

https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/sites/default/files/guide-jardin-zero-dechet.pdf

5. LES SERVICES PAYANTS DU MURETAIN AGGLO:

- COLLECTE DES DECHETS VERTS: toujours à titre expérimental pour certaines rues de Saubens.

 Ramassage hebdomadaire du 3 avril au 26 juin puis tous les 15 jours du 10 juillet au 27 novembre.

 Pour les déchets verts trop encombrants et jusqu'à la réouverture des déchetteries merci de les stocker dans votre jardin et ne pas les mettre dans les bacs (gros troncs etc...).
- Location DE BENNES pour les déchets verts en grosse quantité:

 Les bennes sont déposées sur la voie publique à l'extérieur de votre propriété car les agents ne sont pas habilités à pénétrer dans les propriétés privées.

La réservation s'effectue par téléphone : 05 34 46 30 50.

Pour en savoir plus :

http://www.agglo-muretain.fr/fr/actualites/2020/03/collecte-mesures-de-precaution-et-calendrier-des-dechets-verts-486.html

6. LES SERVICES DECHETTERIES DU MURETAIN AGGLO:

> RE-OUVERTURE PARTIELLE mais UNIQUEMENT sur RDV

Au vu de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai et afin de répondre aux besoins urgents des habitants du territoire, les élus du Muretain Agglo ont décidé de la réouverture partielle de certaines déchetteries à partir du mercredi 22/04. Cette décision relative à l'obligation de prise de RDV a été prise en concertation avec la préfecture pour limiter le nombre de véhicules sur place et donc pour mieux gérer les éléments essentiels de sécurité sanitaire.

Vous, Saubenois aurez accès et uniquement à la déchetterie de MURET (Zone JOFFRERY).

Horaires: 9h30 - 17h sans interruption (dernière entrée 16h45)

Modalités, consignes:

- appeler à partir de lundi 20/04 de 8H00-12h00 et 13h00-17H00 au numéro spécial 05 61 40 40 00.
- il vous sera proposé un créneau, à partir du lendemain de votre appel au plus tôt (pas de rdv le jour même),
- aucun accès ne sera permis sans RDV,
- vous préciserez alors vos nom, adresse et numéro d'immatriculation,
- vous viendrez à l'heure précise pour une bonne gestion des flux de véhicules,
- vous vous présenterez à l'entrée <u>seul dans votre véhicule</u> muni(e) de votre attestation de sortie (case à cocher Déplacements pour effectuer des achats de fournitures... » et d'une pièce d'identité correspondant aux éléments fournis lors de la réservation, bien en vue derrière le pare-brise,
- vous vous conformerez aux consignes de l'agent d'accueil à l'entrée,
- un seul véhicule par emplacement dessiné au sol.
- attendre que le véhicule précédent soit parti pour vous positionner,
- les agents ne sont pas dans cette période habilités à vous aider à décharger,
- ne pas rester plus d'un quart d'heure sur place.
- vous respecterez les gestes barrières (masque, gants et distanciation vis à vis des agents et autres personnes présentes sur site).

Recommandations:

- Le Muretain Agglo vous recommande toutefois de gérer au mieux ces déchets chez vous jusqu'à la fin du confinement (déchets verts dans le jardin et peut-être les autres dans le garage)

